

Réunion du Conseil Municipal

du 14 avril 2025 à 20 heures

Le lundi 14 avril 2025 à 20h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 9 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON, Maire.

Présents : Robert BOUDON, Sylvie VAISSADE, Michel BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER

Représentée : Monique DELFAU représentée par Sylvie VAISSADE

Absent : Jean-Pierre VAISSADE (arrivé en cours de séance)

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

ORDRE DU JOUR

- Comptes Financiers Uniques 2024 : examen et vote
 - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024
 - Vote des subventions - exercice 2025
 - Vote des taux de contributions directes - exercice 2025
 - Budgets primitifs 2025 : examen et vote
 - Lotissement : apurement du déficit
 - Création d'un emploi saisonnier
 - Devis éclairage public Gurières – Buffierrettes actualisé suite à la pose d'un candélabre supplémentaire : acceptation de versement du nouveau fonds de concours
 - Protection sociale des agents - risque santé
 - Questions diverses
- **Approbation du compte rendu de la dernière séance.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 18 mars 2025.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Comptes Financiers Uniques 2024 : examen et vote**

- Budget annexe du Lotissement de la Parro

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	30 335.70	30 335.76
	Section d'investissement		30 335.70
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	0.00	0.00
	Report en section d'investissement	194 160.39	0.00
TOTAL		224 496.09	60 671.46

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser	0.00	0.00

Résultat cumulé	Section d'exploitation	30 335.70	30 335.76
	Section d'investissement	194 160.39	30 335.70
	TOTAL cumulé	224 496.09	60 671.46

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	47 396.31	54 264.36
	Section d'investissement	32 957.23	75 524.84
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	0.00	0.00
	Report en section d'investissement	19 915.60	0.00
TOTAL		100 269.14	129 789.20

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	24 533.00	15 222.00
	Total des restes à réaliser	24 533.00	15 222.00

Résultat cumulé	Section d'exploitation	47 396.31	54 264.36
	Section d'investissement	77 405.83	90 746.84
	TOTAL cumulé	124 802.14	145 011.20

- Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	184 864.52	344 587.72
	Section d'investissement	94 179.25	103 996.80
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	427 918.11
	Report en section d'investissement	0.00	12 206.84
TOTAL		279 043.77	888 709.47

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	69 645.00	18 667.00
	Total des restes à réaliser	69 645.00	18 667.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	184 864.52	772 505.83
	Section d'investissement	163 824.25	134 870.64
	TOTAL cumulé	348 688.77	907 376.47

Le maire quitte la salle et Mme Sylvie VAISSADE, 1^{ère} adjointe prend la présidence et propose au conseil d'approuver les comptes financiers 2024.

*Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique du lotissement de la Parro,
Résultat du vote (8 votants) : 5 voix pour, 3 abstentions*

Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique du service de l'eau et de l'assainissement,

Résultat du vote (8 votants) : 8 voix pour

Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique de la commune,

Résultat du vote (8 votants) : 8 voix pour

Le maire reprend place en salle des séances.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024**

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2024 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 6 868.05 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour la totalité (compte 1068)*

Budget général : 587 641.31 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 28 953.61 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 558 687.70 € à l'excédent reporté article 002.*

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

M. Jean-Pierre VAISSADE rejoint la séance

➤ **Vote des subventions - exercice 2025**

Le maire fait savoir que depuis la réunion de préparation des grandes lignes du budget, la commune a reçu une demande de subvention supplémentaire par le FSE du collège Louis Pasteur de Chaudes-Aigues pour un voyage en Angleterre (3 élèves concernés).

Il invite le conseil municipal à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2025

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Vote des subventions aux divers organismes

<i>A.D.M.R de Chaudes-Aigues</i>	<i>230.00</i>
<i>Association Les Amis de la lecture à Aurillac</i>	<i>20.00</i>
<i>Donneurs de sang de Chaudes-Aigues</i>	<i>100.00</i>
<i>Radio Margeride</i>	<i>30.00</i>
<i>GVA</i>	<i>50.00</i>
<i>Association intergénération Caldaguès-Aubrac</i>	<i>100.00</i>

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention au comité cantonal FNACA de Chaudes-Aigues,

(Sylvie VAISSADE représentant Monique DELFAU ne vote pas pour cette dernière car elle est intéressée à l'affaire.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 50 € pour le Comité Cantonal FNACA de Chaudes-Aigues.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention au Club des Aînés Ruraux de Lieutadès

(Monique LOUVRIER et Lucien CAVALIER, quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.

Sylvie VAISSADE représentant Monique DELFAU ne vote pas pour cette dernière car elle est intéressée à l'affaire.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 500 € pour le Club des Aînés Ruraux de Lieutadès.

(Pour : 7 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention à l'ACCA de Lieutadès

(Messieurs Robert BOUDON, Michel BOUDON, Laurent CAYREL et Cyrille COUMOUL quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 50 € pour l'ACCA de Lieutadès.

(Pour : 6 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention au FSE Collège Louis Pasteur

(Monsieur Cyrille COUMOUL quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 300 € (100 €/élève) pour le FSE.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Vote des taux des contributions directes - exercice 2025

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux de contributions directes pour l'année 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les taux 2025 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>274 200</i>	<i>39.11</i>	<i>107 240</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>23 000</i>	<i>87.13</i>	<i>20 040</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>179 500</i>	<i>12.18</i>	<i>21 863</i>
<i>TOTAL</i>			<i>149 143</i>

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Présentation et vote des budgets primitifs 2025

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs 2025 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget lotissement

Section d'exploitation 91 255.00 €

Section d'investissement 163 830.00 €

Budget eau et Assainissement

Section d'exploitation 66 064.00 €

Section d'investissement 247 987.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement 893 369.00 €

Section d'investissement 733 821.00 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (10 votants) :

Budget lotissement : 7 voix pour – 0 voix contre – 3 abstentions

Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 10 voix pour

Budget principal : 10 voix pour

➤ Lotissement : apurement du déficit

Le lotissement étant terminé, toute les subventions encaissées le coût de production au m² du lotissement est de 26.76 € H.T. soit 140 824.63 €.

Le prix de vente du terrain a été fixé à 11 € le m² (délibération du 3/06/2022), le produit attendu de la vente est donc estimé à 57 882 € HT (11 x 5262 m²).

Le déficit de l'opération s'élève donc à 82 942.63 € (140 284,63 - 57 882.00).

Le maire propose de combler ce déficit progressivement par une subvention du budget principal.

Le conseil accepte la proposition et décide de fractionner cette subvention sur 8 ans à savoir 10 367.83 € par an.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 1)

➤ Création d'un emploi saisonnier

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité qu'il y aurait d'embaucher un agent à temps partiel afin d'assurer l'entretien des espaces verts, des réseaux d'eau, du relevé des compteurs d'eau, des travaux d'entretien des bâtiments, des voies communales, des réservoirs, des captages et de la station d'épuration.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette éventuelle embauche et d'en fixer les conditions (Date d'embauche, nombre d'heure/ semaine - indice de rémunération - durée du contrat à savoir maximum 6 mois).

Le conseil municipal

- Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique, pour la période du 12 mai au 12 novembre 2025.

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 12 heures/semaine.

- Décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Brut 419 - Indice Majoré 377.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Devis éclairage public Gurières – Buffierrettes actualisé suite à la pose d'un candélabre supplémentaire : acceptation de versement du nouveau fonds de concours

Le maire fait savoir qu'en raison de la modification du projet demandée par la mairie (pose d'un candélabre supplémentaire), le devis pour l'éclairage public de Gurières - Buffierrettes a été actualisé, le montant total s'élève à 12 579.51 € HT, au lieu de 12 300 € HT.

Ces travaux ne seront soldés qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT de l'opération réalisée soit 6 289.76 €.

Ce fonds de concours entrera dans l'assiette du calcul de la contribution, en application des règles du syndicat.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à verser ce fonds de concours.

Le conseil autorise le maire à verser le fonds de concours.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Protection sociale des agents - risque santé

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer obligatoirement au financement des risques santé à effet du 1er janvier 2026 pour les agents qu'ils emploient (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Le centre de gestion du Cantal mène, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque santé à compter du 1er janvier 2026 ;

À l'issue de cette procédure de consultation, la commune conserve l'entière liberté d'adhérer ou pas à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le centre de gestion du cantal.

Le maire propose au conseil municipal de donner son accord au centre de gestion du cantal pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurances relatifs au risque santé des fonctionnaires territoriaux.

Le conseil donne son accord.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire

Robert BOUDON,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,
(Absente représentée)

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,